DOC CA1 EA9 R88 FRE juin 1975 Affaires extérieures Canada

(Revisé en juin

Canada EXTERNAL AFFAIRS

External Affairs

AFFAIRES EXTENEURES

en juin 975)REFERENCE

EXTERNAL AFFAIRS
AFFAIRE EXTERNURES
OFFAWA

Caires

3 5036 01063561 6

LE CANADA ET L'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

L'Organisation de l'aviation civile internationale (O.A.C.I.) est l'une des treize organisations intergouvernementales liées aux Nations Unies par des accords spéciaux proposés par le Conseil économique et social et approuvés par l'Assemblée générale et les organisations intéressées. Les organismes spécialisés des Nations Unies jouent le rôle d'experts dans leurs domaines respectifs: travail, santé, éducation, alimentation et agriculture, questions financières et bancaires, aviation civile, relations postales, télécommunications, météorologie, développement international et questions maritimes.

Nécessité d'une collaboration internationale

L'aviation civile, qui permet le déplacement rapide des voyageurs et des marchandises sur de longues distances, exige une forte collaboration sur le plan international: l'amélioration et la complexité croissantes des appareils ont rendu indispensable le perfectionnement des communications, des prévisions météorologiques, du contrôle de la circulation aérienne, des instruments de signalisation employés pour la radio-navigation et l'atterrissage, des services dans les aérogares ainsi que la révision des normes de sécurité; ces exigences étant étroitement liées, l'organisation de l'aviation civile, dans son ensemble, repose sur une expérience et une compétence de haut calibre. L'aviation civile, du moins dans son état actuel, assure, avant tout, les transports sur longues distances; afin de répondre aux besoins de leurs clients et assurer leur rentabilité, les compagnies aériennes doivent généralement exploiter un réseau international. La sécurité et la régularité, qualités essentielles en matière de services aériens, reposent sur des services au sol de première qualité et le respect des normes les plus strictes en ce qui concerne les brevets de pilote et le comportement en vol des appareils. Enfin, étant donné le développement inégal des transports aériens et des ressources disponibles, un effort soutenu de collaboration et de normalisation s'impose sur le plan international.

Historique

Ces principes fondamentaux de l'aviation civile ont été reconnus dès 1919, année où les États participant à la Conférence de la Paix tenue à Versailles créaient la Commission internationale de la na-